

Avant propos : Il ne s'agit pas pour ce petit mémoire de jouer au spécialiste des émissions radioélectriques de la téléphonie mobile. Je sais qu'il y a un paradoxe entre la volonté de beaucoup « d'avoir du réseau pour son portable », et ceux qui « sont inquiets des effets des ondes sur la santé, notamment pour les enfants... ».

Ni « pour », ni « contre », mais essentiellement **pour la transparence... ce qui serait un exploit...**

Ce mémoire sera mis à jour régulièrement. **Mise à jour du 27 avril 2015.**

À Caen, les antennes GSM poussent comme des champignons... mais comme les champignons... attention : danger ?

Les neurones des élèves ne doivent pas s'échauffer qu'avec les excellents cours du célèbre Institut :

Le 27/04/2015 à 16h15, juste à l'entrée de la cour il a été mesuré : 1,08 V/m...



Naturellement les flux peuvent évoluer en fonction du trafic, de l'heure et autres.... mais quand même, cela donne à réfléchir...



Les toitures de l'institut sont déjà un champ d'antennes.

Comme cela ne suffisait pas « FREE » va implanter aussi ses pylônes aux ondes bienfaitrices (pour qui ? Certaines lignes comptables ? Où le réchauffement des boîtes crâniennes des élèves en période hivernale ?).

Et la MAIRIE ?

Souvent mise en « accusation » (à tort lorsqu'il s'agit d'un immeuble privé)... cette fois, pour l'institut Lemonnier, on peut se poser la question : y a-t-il un lien (un contrat en tant qu'établissement d'enseignement) avec la mairie ?

14118-009-03

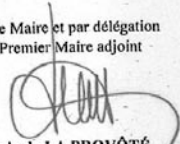
DEPARTEMENT DU CALVADOS VILLE DE CAEN		ARRETE DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DECLARATION PREALABLE	
		REÇU LE 30 MARS 2015	
Cadre 1 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier N° 014 118 15 U 0072	
Demande déposée le 24/02/2015		Cadre 2 : Surface de plancher autorisée : Néant	
Par :	FREE MOBILE	Destination : commerce	
Demeurant à :	16, rue de la Ville L'Eveque 75008 PARIS		
Représenté par :	Monsieur Cyril POIDATZ		
Pour :	Installation de 3 antennes radio sur toiture		
Sur un terrain sis à :	60, rue d' Hérouville		

LE MAIRE
Vu la Déclaration préalable,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 424- 1 et suivants et R. 421-9 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2013, secteur UFe w et UP w,
Vu le code du Patrimoine, livre VI, titre 2.
Vu l'avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 3/3/2015,

DECIDE :
LES TRAVAUX PROJETES PEUVENT ETRE ENTREPRIS pour le projet décrit dans la demande.

Caen le 24 MARS 2015

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire adjoint


Sonia de LA PROVOTÉ

DÉCLARATION PRÉALABLE Construction ou travaux	
N° Déclaration :	DP 014 118 15 U 0072
En date du :	24 02 2015
Bénéficiaire(s) :	FREE MOBILE / Poidatz Cyril
Nature des travaux :	Installation d'un relais de radiotéléphonie
Surface plancher autorisée :	/ m ²
Hauteur de la/des constructions(s) :	3 m
Surface des bâtiments à démolir :	/ m ²
Superficie du terrain :	7067 m ²
Le dossier peut-être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :	
Mairie de Caen Esplanade Jean-Marie Louvel 14027 Caen	

En deux mots : c'est du registre du « privé » ou pas ?

En tous les cas « les travaux projetés peuvent être entrepris »...

Mais tout va bien... et ceux qui prétendent *que les futures conséquences sanitaires des ondes « GSM » seront pires que celles de l'amiante* n'y connaissent rien. (enfin, sans doute ?).

Je sais que les spécialistes (desquels je ne fais pas partie) vont critiquer les mesures, la sonde, l'heure et autres...

Il est tellement plus facile de remettre en cause le thermomètre en cas de fièvre.

En attendant, ce même jour, dans la résidence de l'Arc :

En face du n°10 il y avait 0,76 V/m et

En face du n°1 : 0,83 V/m

Quant aux pavillons de la rue Calmette, plusieurs mesures, sur plusieurs jours, font apparaître une moyenne de 2,05 V/m

ANTENNES GSM (place Champlain) et Municipalité : (mise en ligne le 25/04/2015)

La « mairie » ne peut interdire ces antennes...

Le président de l'Association « Maîtriz' Ondes » ne peut que regretter la position de la mairie en ce qui concerne le recours gracieux déposé par l'association... pour rien.

**Ainsi que j'ai déjà pu l'écrire à la suite de mon entretien avec Gérard HURELLE (Adjoint , lire plus loin) , la mairie ne peut intervenir dans la pose d'antennes sur un immeuble privé.
Cela dit « la mairie » pourrait donner un avis...**

Une action au tribunal administratif a cependant été déposée...

Sans m'attribuer du tout le titre « d'expert », mais après enquêtes et une certaine expérience, notamment relative au fonctionnement des copropriétés, la seule solution serait l'organisation d'un nouveau vote en AG des copropriétaires de la résidence CHAMPLAIN...

En effet, sur le fond, *« l'accord »* (obtenu d'une façon discutable) des copropriétaires « pour » la pose d'antennes GSM, a été donné *« pour de la 3G »*.

Compte tenu de l'évolution des techniques, il est probable qu'SFR utilisera de la « 4G », voire de la « 5G ». On peut même s'interroger : est-ce encore, à ce jour, SFR l'opérateur ?

Dans de telles conditions, l'accord des copropriétaires devrait (ou pourrait) faire l'objet d'un nouveau vote, et une nouvelle AG devrait alors remettre tout le projet à plat.

C'est ce que la logique voudrait...

Mais aujourd'hui ce n'est pas si simple et il faudrait aller plus loin.

Car depuis le début de cette affaire de nouvelles questions et positionnements sont apparus.

Initialement prévues sur une tour de la résidence CHAMPLAIN, les antennes de la discorde font émettre certaines remarques de la part de résidents.

Ainsi dans la résidence JACQUES CARTIER, certaines personnes constatent : *« on ne va pas avoir les antennes (ni les retombées financières), en revanche on va recevoir en plein les ondes »*.

Mais il n'y a pas que « CHAMPLAIN » et « JACQUES CARTIER » ...

Autre venue dans l'arène « GSM » : la résidence PERSPECTIVES « et moi et moi et moi » ... qui a aussi tenté (en vain à ce jour) de récupérer des antennes ... (FREE)... elle aurait voulu le « FREE-QUE ».

Personne ne veut des antennes... mais beaucoup veulent les sous

(argument illusoire, voir plus loin).

Il serait urgent que les responsables de ces 3 résidences, accompagnés de copropriétaires et de locataires (à ne pas oublier), se réunissent afin d'avoir une information transparente et complète sur **les « avantages » des antennes...** mais aussi sur **les « risques » et autres « inconvénients »** de ces mêmes antennes...

Les opérateurs souhaitent semer leurs épis à ondes sur un maximum de toits (hauts).

Et tout est bon pour décider syndics, conseillers syndicaux... et donc les copropriétaires gogos lors d'AG dont les votes sont (presque) acquis d'avance et cela sans débats contradictoires.

Il est d'ailleurs paradoxale que lors d'AG théoriquement ouvertes qu'aux seuls copropriétaires, des opérateurs puissent intervenir... alors que d'éventuels « opposants » extérieurs ne seraient pas acceptés. Pas de contradiction... pour assurer un vote favorable.

Il faut avouer que certains opérateurs savent s'y prendre :

Info parfaitement calibrée, syndic et conseillers syndicaux convaincus... et parfois « sensibilisés par quelques gestes commerciaux »...

**On peut toujours rêver :
Mettre de côté les querelles
et trouver une réflexion commune**

**Oublier « l'argent » ... :
miroir aux alouettes (un peu cuites)... sous les « Volts/m ».**

Mais au delà de l'argent :

- **Où placer le cadre de vie ?**
- **Que penser de l'aspect sanitaire, ?**
 - **La santé des enfants ?**

... à méditer ...

Rencontre avec Monsieur Gérard HURELLE, 2^{ème} adjoint. (le 07/03/2015)

La réunion publique d'information sur les « antennes » du 20 février 2015 a laissé quelques rancœurs de la part de beaucoup de personnes :

« une réunion publique à la Pierre Heuzé sur les risques des ondes « GSM » et pas un élu de la municipalité... »

Gérard HURELLE précise : *« mais nous n'avons pas été invités... je n'ai pas reçu d'invitation, sinon j'aurais répondu que je ne pouvais pas venir étant en vacances... »*



le « cabinet » n'a peut-être pas transmis sachant que j'étais absent... mais à mon avis « ils » (le cabinet) n'a rien reçu...»

On peut accepter cette explication, mais les services de la mairie connaissaient obligatoirement l'existence de la réunion publique, puisque celle-ci s'est déroulée dans la salle municipale, par l'intermédiaire du « Pôle de vie »... Et « quid » des élus de quartier.... ?

Le 2^{ème} Adjoint ajoute : « ... mais sachez bien que ce n'est pas une volonté de fuir... Le problème de cette antenne, c'est un problème de copropriété, qui, à un moment, a accepté cette antenne ».

Mais, et le recours gracieux ?

« ... dans le cadre du domaine privé, le recours gracieux ne servait à rien, c'est du domaine privé. À Caen il y a bien une charte (qui impose certaines règles aux opérateurs), mais cette charte est uniquement par rapport aux antennes du domaine public de la ville ».

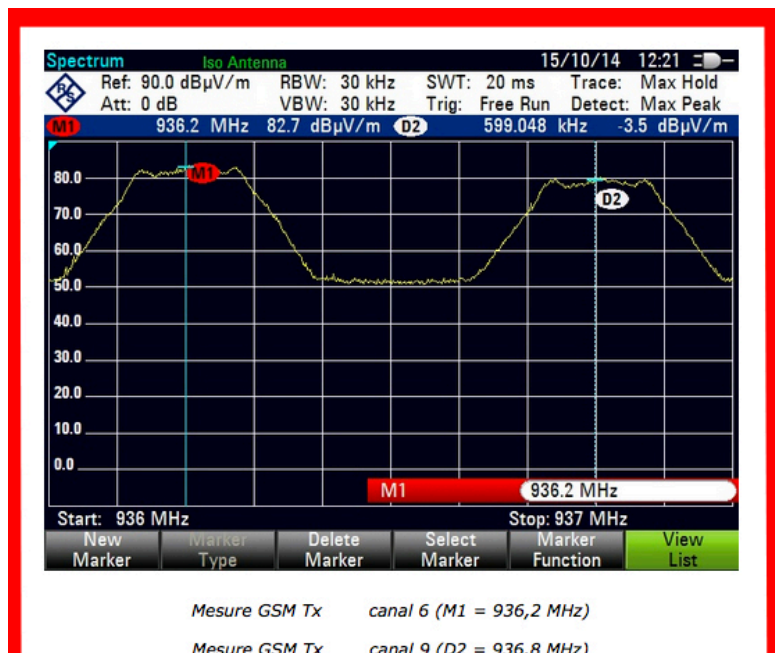
Le recours gracieux : la municipalité n'y pouvait rien.

Le Dr HURELLE pense qu'il « ne faut pas agiter le chiffon rouge parce que des gens sont dans l'incertitude ». Rester « objectif », ne pas « alarmer » en quelque sorte.

Rappelons qu'il existe une charte « très restrictive » sur la ville. Elle sera d'ailleurs remise à niveau. L'élu a rencontré plusieurs fois « Modulondes » et de nombreux échanges ont eu lieu dans le but « d'améliorer » la charte. « Maîtriz'Ondes » sera également consultée.

Mais l'élu tient à rappeler *« qu'en ce qui concerne le domaine privé, la municipalité n'y peut rien... et nous n'avons pas vocation à intervenir ni à nous immiscer »*... dans le débat entre copropriétaires, copropriétés, syndicats... tout cela étant du domaine « privé ».

Les commissions communales vont être prochainement « réactivées », cela dès que les représentants de quartiers seront élus. L'information devrait circuler de façon plus transparente.



Des mesures de puissances ? Des contrôles ?

Pour le 2ème Adjoint : *« l'antenne de la Pierre Heuzé est à 104 mètres »*... de la présence de très jeunes enfants (école(s), crèche). *(de quoi avoir chaud l'hiver).*

Des mesures ont été faites au « 2 Place Champlain » le 28 janvier 2015, « par l'Agence nationale des fréquences : niveau global d'exposition 0,16 V/m, à l'intérieur de l'école ».

Des rapports que l'on doit retrouver sur le site internet de la ville d'après M. HURELLE.

(image d'illustration)

Et de poursuivre : « il est bien entendu qu'à l'issue de l'implantation de l'antenne (de la résidence Champlain) de nouvelles mesures seront faites et en cas d'anomalie(s) elles seront corrigées ».

Mais de quelle(s) façon(s) la municipalité pourrait-elle intervenir auprès des opérateurs ?

Sans mettre en doute la parole de Monsieur HURELLE (« qui est pour la transparence ») on ne peut que s'interroger sur la pertinence « des mesures ».

Pour certaines personnes le mieux serait des mesures permanentes, réalisées à l'aide d'appareils assez simples.

Les parents seraient alors « tranquilisés »... MAIS/OU encore « plus qu'inquiets ». Ces mesures permanentes seraient le meilleur rempart contre des ondes surpuissantes.

(image d'illustration : appareil de mesure des ondes GSM « simple »)



Dans les piscines municipales ou privées, on affiche bien les résultats des analyses des eaux de baignade... pourquoi ne pas faire la même chose avec les ondes... ?

La proposition ne semble pas séduire Gérard HURELLE... enfin pour le moment.

Les habitants du secteur devront-ils s'organiser afin de connaître chaque jour, de façon transparente, les puissances émises par les ondes GSM sur les têtes des leurs enfants ?

C'est une piste à ne pas négliger, car ce serait une manière de vérification, **mais aussi de pression des parents, face aux opérateurs. DES MESURES SONT RÉALISÉES : dispo sur mon site.**

Gérard HURELLE a repris, lors de cet entretien, sa casquette de médecin : « ... sur les ondes, le premier risque est celui du téléphone portable. Je suis sidéré de voir le nombre de très jeunes enfants qui ont des téléphones portables... y compris chez ceux qui se battent contre les antennes... Le risque reconnu actuellement est -en gros- l'interdiction ou la restriction du téléphone portable pour les enfants jusqu'à 14 ans... c'est la seule restriction de l'OMS ».

En tant que médecin Gérard HURELLE a également évoqué « les hypothèses médicales ».

Pour résumer il doute un peu... aussi bien de celles qui prétendent qu'il n'y a aucun risque, que de celles qui sont trop alarmistes. En revanche il n'exclut pas « *des incidences possibles sur le sommeil* ».

Mais l'Adjoint reste prudent, presque impartial, en reconnaissant que beaucoup de « spécialistes » sont parfois liés financièrement aux opérateurs. «... *c'est ce que dit l'OSM : les experts sont souvent des experts de chaque côté...* » (des experts payés pour réaliser des études sur l'impact des ondes « GSM »... par des opérateurs eux-mêmes. Cela pose questions.)

Transparence sur les puissances des ondes émises... il faudrait aussi des moyens financiers...

Gérard HURELLE dit « y réfléchir » afin d'améliorer ces contrôles « *la ville, s'en préoccupe...* »

» Mesures hautes fréquences

Il existe plusieurs types de mesureurs de champs.

Le champmètre mesure l'ensemble des fréquences dans une gamme définie.



Mesureur avec sa sonde de champ électrique (100 kHz – 6 GHz)

Quant à de nouvelles antennes sur les sites de la ville, le moratoire en place continue... actuellement, c'est « non » pour de nouvelles antennes (sur les sites municipaux) », conclut l'Adjoint.

Une grande réunion avec les élus et les associations locales pour débattre « *des antennes... n'est pas à l'ordre du jour* ».

Entretien du 7 mars 2015.

De nombreuses

informations sur :

[http://www.ineris.fr/ondes-
info/content/mesure_champs_electromagne-
tiques](http://www.ineris.fr/ondes-info/content/mesure_champs_electromagnetiques)



**Bilan de la réunion du 20/02/2015
organisée par l'Association
« Maîtriz'Ondes »**

(Mon compte rendu du 28/02/2015) :

**La meilleure piste :
Se mobiliser, tous...**

J'effectue des mesures régulièrement.

Les ondes « GSM » sont :

Dangereuses pour la santé, invisibles

Rarement mesurées, contrôlées (et difficilement « mesurables)

Peu de « scientifiques » sont vraiment indépendants

Les puissances en France sont au delà de l'acceptable (*voir plus loin un comparatif « simpliste »*)

Les opérateurs rallient à leur cause (« grâce ») à l'argent (locations, bouquet)

Les dangers sanitaires sont cachés, notamment pour les enfants

Tout est entrepris afin de canaliser l'information auprès du grand public

La presse n'a qu'une indépendance relative face aux campagnes publicitaires des opérateurs

« Que Choisir » mis en cause par « Robin des Toits » (à Caen c'est la même constatation).

Les syndicats sont souvent trop favorables aux opérateurs qui savent les convaincre

Les copropriétaires cupides ne voient que le « court terme » : quelques euros, alors que leur bien sera dévalorisé par la présence d'antennes

Les locataires restent trop souvent muets au lieu de rebeller lors de l'implantation d'antennes

La meilleure piste : Se mobiliser, tous...



Marc CENDRIER (de « Robin des toits »)

Alain ACHER (de « Maîtriz' Ondes »)

Alain LAUNAY (de Modulondes »)

Les jeunes parents... trop absents, et pourtant, s'ils savaient...



Mais une réunion lors des vacances scolaires, ce n'était pas évident de « mobiliser » les parents.

Le 20 février 2015, salle municipale de la Pierre Heuzé s'est déroulée une réunion publique proposée par l'association « Maîtriz'Ondes », présidée par M. Alain ACHER. (1700 tracts ont été distribués pour mobiliser les résidents).

Cette toute nouvelle association souhaite rassembler le plus largement possible tous les résidents de la zone de la Pierre Heuzé qui sont intéressés, voire inquiets, de l'arrivée d'antennes relais GSM.

Lorsque l'on parle de « résidents » il s'agit aussi bien de copropriétaires que de locataires...

Afin d'avoir une analyse scientifique, Alain ACHER avait invité 2 spécialistes des ondes GSM : M. Marc CENDRIER de l'association « **Robin des Toits » et Alain LAUNAY de l'association « **Modulondes** ».**

Face à une cinquantaine de personnes attentives, Marc CENDRIER a déroulé un (trop) long discours, très argumenté, certes, mais trop technique pour la plupart des personnes présentes qui avaient aussi quelques difficultés à entendre les propos du conférencier, à cause d'une sono trop modeste.

« ... les ondes GSM sont émises par « saccades » et sur des fréquences composites et dangereuses ». Ces ondes introduisent un déséquilibre et une destruction (entre autres) des molécules et les structures vivantes sont affectées. *(je fais simple).*

« de très nombreux scientifiques indépendants de niveau international sont tous d'accord pour reconnaître qu'il y a « attaque » sur les êtres vivants » dit Marc CENDRIER.

De son côté Alain LAUNAY, avec des propos plus courts, a lui aussi, apporté son savoir, son expérience et a répondu à plusieurs questions des participants

Ce que l'on peut retenir des paroles de Messieurs CENDRIER et LAUNAY est simple :

Trop de « scientifiques » dépendent (financièrement) des opérateurs. *« et il y a des conflits d'intérêts ».*

Autour des émissions des antennes relais les seuls maîtres mots à retenir seraient :

« opacité et argent ».

Trop de personnes sont concernées par les gros sous : opérateurs, certains « scientifiques », certains syndicats, certains conseillers syndicaux, des copropriétaires... la liste est longue.

Puissances des émissions ; les chiffres : (« on peut tout faire dire aux chiffres, c'est bien connu »)

On assiste à une véritable bataille de chiffres sur les puissances des antennes relais.

«Pas grave » pour les opérateurs, « terriblement négatifs pour la santé » pour les associations spécialisées dans le domaine des ondes.

Ce qui est certain c'est qu'en France les puissances sont excessives et rarement contrôlées.

Les opérateurs règnent en maîtres, prennent les populations pour des imbéciles...

Circulez, il n'y a rien à voir.

Au sujet des puissances des antennes relais, voici une image qui illustrera **de façon simpliste** ce qui se passe :

Cas n°1 En France ;

Cas n°2 Ce que recommandent les scientifiques « prudents et indépendants » ;

Cas n° 3 Ce que voudrait une association telle que Robin des Toits :

Parents : comprenez (il s'agit d'une sorte de « comparaison »)

Votre jeune enfant va à l'école avec son cartable sur le dos...

Cas n° 1 : En France le poids de son cartable peut atteindre **61 kilos** (« 61 V/m ») (de plus ces cartables ne sont pratiquement jamais pesés pour en contrôler le poids)

Cas n° 2 : Les scientifiques prudents disent :

Pour les enfants un poids de cartable de **2 kilos** est largement suffisant...
(« 2 V/m »)

Cas n°3 : Robin des Toits, (ou comme en Autriche par exemple) dit :
« Désolé », pour les enfants un poids de **200 grammes** est un maximum
(« 0,2V/m ») (et en plus le poids des cartables sera contrôlé).



Alors ? Quel cas préférez-vous ?...

Voilà tout l'enjeu... sachant qu'il a été relevé des chiffres beaucoup plus importants que le « 61V/m »...

Cette réunion publique du 20/02/2015 était ouverte à tous... mais (presque) vide d'élus...

En tant qu'observateur, je ne peux que déplorer, voire vivement critiquer, l'absence de responsables politiques.

Comment, une réunion publique qui rassemble une cinquantaine de personnes inquiètes, peut-elle être ignorée par les élus... sauf un : Monsieur Antoine CASINI.

Je ne suis pas là pour faire la campagne, ni de la pub pour M. Antoine CASINI.

D'autre part je ne suis en rien impliqué dans la mouvance socialiste, que cela soit bien clair.

Mais quand même, au moment où nos boîtes à lettres se remplissent de pubs vantant des candidats (et leur « écoute ») pour les prochaines « départementales »... on se pose la question : Où étaient, par exemple, les élus qui proclament « *proximité, écoute, efficacité, action* »...

Alors ?

Amandine, Patrice, Joëlle, Rudy... du canton 3 (donc de la Pierre Heuzé), sachez-le :

il y a une salle municipale à la P-H... et il y a même des habitants... inquiets...

Le Pôle de Vie pourrait vous renseigner.

Ne rien avoir de leur part... est bien déconcertant.

Sans oublier le silence assourdissant et l'absence des élus municipaux (invités), délégué(e)(s) de quartier, représentant(s) et autres... quelle tristesse... **Zéro pointé.**

De nombreuses personnalités politiques avaient été invitées, tout comme les présidents des conseils syndicaux des tours concernées par les antennes, comme :

Monsieur LEROUX, Pt de Champlain,

Monsieur GAUTIER Pt de J. Cartier,

Madame TIEULENT Pte de Perspective.

Seul M. GAUTIER s'est (courageusement) déplacé...

On connaît la position de M. LEROUX (résidence Champlain) « *plutôt favorable aux antennes* »... malgré une résolution en AG très opaque...

Quant à Mme TIEULENT (résidence Perspective) , elle a déclaré au sujet d'antennes supposées être posées sur la résidence Perspective : « *si ce n'est pas chez nous, ce sera ailleurs... alors...* » Alors pourquoi pas en effet, des antennes à Perspectives... (mais les copropriétaires de « Perspective », à ce jour, ont dit « NON » aux antennes, malgré une présentation « favorable » et opaque (sur le plan financier) faite lors de l' AG 2014).

Cette réunion du 20/02/2015, malheureusement n'a pas permis de répondre à toutes les questions, même les plus simples. Juste quelques rappels :

**La pose d'antennes sur un immeuble privé : la municipalité ne peut s'y opposer.
Seule l'AG des copropriétaires est souveraine.**

L'article de Loi pour la « majorité requise » est variable suivant les tribunaux (au moment où j'écris ces lignes) : on attend une prochaine décision de la Cour de cassation.

La tour « Jacques CARTIER » (Pierre Heuzé) Pourrait recevoir des antennes (GSM... ?)



Ce (nouveau) projet est

« dans les tiroirs... qu'est ce ? »,
au moins du syndic : le cabinet ROGER...

Ce syndic a « convoqué » (c'est le mot utilisé)
le président du conseil syndical de la résidence
J Cartier pour parler « antennes »...

Après les antennes du 18 Place Champlain, des
antennes sur « Jacques CARTIER » ?

Lors de cette réunion publique du 20/02/2015 , Monsieur GAUTIER, présent dans la salle et président du conseil syndical de la résidence Jacques CARTIER, a soulevé un point particulièrement intéressant :

Monsieur GAUTIER a fait remarquer ce paradoxe :

« il y 5 ans, lors de notre AG, les copropriétaires de J Cartier ont voté majoritairement « contre » l'implantation d'antennes relais, cela malgré la promesse de recette(s) financières au profit de la copropriété ».

Aujourd'hui une information circule et laisse entendre que la résidence « Jacques CARTIER » est sollicitée pour « parler d'antennes » (pose d'antennes GSM autres et/ou nouvelles ?).

M. GAUTIER précise :

« le syndic, (le cabinet ROGER) m'a convoqué pour parler d'antennes ».

(NB : le cabinet ROGER « convoque » donc le pt du conseil syndical... on croit rêver : les « patrons » d'une copropriété sont les copropriétaires... et non le syndic, il faudrait peut-être le rappeler).

De leur côté les copropriétaires de la résidence « CHAMPLAIN » s'émeuvent en supposant que « J. CARTIER » puisse prochainement recevoir des antennes GSM...

ÇA MONTE dans les TOURS

Mais les copropriétaires de « CHAMPLAIN » ont, eux, voté « pour » avoir des antennes (même si ce vote est honteusement opaque, critiquable et autres...)

Pire ce vote n'a pas été contesté à temps au tribunal... il est donc « acté ». (pour le moment).

Dans de telles conditions et si des antennes sont implantées sur « CHAMPLAIN » avec des recettes financières à la clef, il est légitime que les copropriétaires de « J. CARTIER » réagissent négativement en prétextant en toute logique :

On a refusé des antennes chez nous à J. Cartier et donc les sous qui allaient avec... pour voir maintenant arriver des antennes à « CHAMPLAIN »...sans les sous !

Certains résidents de « J. CARTIER » s'estiment avoir été lésés, en résumant : c'est « Champlain » qui aura les antennes et les sous et en plus c'est nous (J Cartier) qui allons avoir le rayonnement de ces antennes qui sont en plein sur nous.

Il est évident que cet épisode **devrait unir les deux copropriétés** et non les diviser.

Travailler ensemble dans un même idéal :

S'opposer ensemble à des antennes et à leurs rayonnements incontrôlés...

L'idéal serait aussi de raccrocher à cette « union » la résidence Perspective... qui vient de dire « NON » à des antennes... malgré une proposition présentée de façon plutôt favorable par la présidence du conseil syndical lors de l'AG 2014, que d'implanter des antennes GSM sur « Perspectives »...

Les copropriétaires favorables à la pose d'antennes ignorent qu'en principe la location des toits est considérée par le Fisc, comme un « revenu foncier »... et donc c'est à déclarer au Fisc... Ils oublient aussi que leur bien sera largement déprécié par la présence d'antennes...

PIRE : l'attitude de certains syndics... Témoignage d'une personne lors de la réunion :

Dans une copropriété du centre de Caen :

« ... les recettes financières des antennes, c'est le syndic qui les garde... comme ça les copropriétaires n'ont pas à payer d'impôts dessus, mais le problème c'est que je ne sais pas où passe cet argent » s'indigne Marie-Thérèse (d'un certain âge).

Marie-Thérèse a osé se « rebeller » au TGI contre la pose de nouvelles antennes. Elle déclare :
« en représailles, car j'étais contre la pose d'antennes FREE, on a empoisonné mon chien, on m'a cassé ma porte de boîte aux lettres et celle de ma cave, on m'a mis du verre pilé devant ma porte... C'est terrible je ne peux plus sortir de chez moi... je me retrouve seule au TGI... »

Impressions, Pressions, Tensions :

Pour mémoire, à Perspective des pressions ont eu lieu « contre des personnes qui avaient témoigné contre une décision d'AG... » ... notamment vers des femmes seules et un monsieur très âgé...

Antoine CASINI, présent dans la salle de cette réunion publique est intervenu. Il a fait remarquer plusieurs choses :

«... juridiques et judiciaires : soyez vigilants par rapport à l'information que l'on transmet. De même manière pour les actions de groupe, les actions qui portent sur la santé sont exclues de la Loi ».

« Le point central de cette réunion est l'information, une information partagée, parlez-vous les uns les autres...

Il faudrait arriver à fédérer, on ne peut rien seul. Le pouvoir de l'opinion publique peut arriver à obtenir des résultats. Il faut s'unir face à la force de frappe des grands groupes (les opérateurs).

Les sommes offertes par les opérateurs, ce n'est pas grand chose, mais attention, pour certaines personnes, ce « pas grand chose » est parfois important, ne stigmatisons personne. Il y a des situations sociales à considérer, mais il y a aussi face à cela des objectifs de santé, de dépréciation de votre appartement... il y a un large travail solidaire à entreprendre ».

Questions qui auraient pu être abordées :

La mairie ne peut rien faire ?

OUI : les élus municipaux peuvent s'opposer à l'implantation d'antennes GSM lorsque les opérateurs visent des sites « municipaux ».

Ainsi, d'après le journal d'information « Le Parisien » la municipalité de Brie-comte-Robert (en Seine et Marne, vers Meulin) vient de dire **NON** à l'opérateur « Orange » (24/02/2015 à lire dans Le Parisien).

Photo : Le Parisien



The screenshot shows a news article from the website leparisien.fr. The article title is "Le projet d'antenne-relais au complexe sportif annulé" (The mobile antenna relay project at the sports complex is cancelled). The author is Hendrik Delaire, and the article was published on February 24, 2015, at 07h00, with a last update at 07h41. The article includes social media sharing buttons for Facebook (0 shares), Twitter (4 tweets), Google+ (0 +1s), and Pinterest (0 pins). A photograph shows a sports complex with a large, curved, light-colored structure and several trees in the foreground. The caption below the photo reads: "Brie-Comte-Robert. Orange prévoyait d'installer une antenne-relais sur ce complexe sportif fréquenté par de nombreux enfants. (LP/E. S-H.)". The article text below the photo begins with: "« Le maire et le responsable du service urbanisme nous ont fait savoir par courrier qu'Orange et la ville de Brie-Comte-Robert renonçaient à implanter une antenne-relais au stade...".

Le 29 mai 2014 des opposants à « FREE » rappelaient la décision de la municipalité de Fontenay aux Roses :

La ville de Fontenay a décidé en 2002, de fixer des règles l'implantation des antennes relais. Concrètement, la Ville s'oppose à toute installation d'antenne relai à moins de 100 mètres d'un établissement sensible, accueillant des enfants ou des personnes âgées, comme par exemple une école ou une crèche. En cas de changement d'antennes ou pour les sites existants, des contrôles sont effectués afin de respecter les normes européennes qui sont les plus strictes.

Pour le ou les cas de « Champlain, Jacques Cartier, Perspectives » ; il s'agit de lieux privés et « la mairie » ne peut pas interdire la pose d'antennes.

MAIS...

Mais « si » la mairie pourrait « faire quelque chose », un exemple :

En s'équipant d'un matériel de mesure performant et en effectuant des relevés tous les jours, dans les crèches, les écoles maternelles, primaires, les lieux de vie ... et autres... en diffusant ces mesures, en informant les populations...

Face aux chiffres les mamans se rendraient compte à quel point l'impact des ondes trop puissantes touche les cellules de leurs enfants...

Les locataires... ? certains, veulent les opposer aux propriétaires... Mais : « même combat »

Mais, oui, locataires, vous avez des moyens de pressions :

Votre bail a été signé SANS les antennes.

On vous impose des antennes sur votre immeuble ? :

Vous pouvez exiger un avenant à votre bail et une baisse de loyer.

Vouloir opposer « locataires » et « propriétaires » est regrettable et fait le jeu des opérateurs.

D'ailleurs il a été dit dans la salle :

« Mais non, (pas d'opposition entre nous) voisins, voisines, nous devons être solidaires. »

Des sous « grâce » aux antennes... des sous toujours les sous...

Le Conseil régional, par exemple, gère des espaces ... sur lesquels il y a des antennes qui rapportent...

Les sous : sujet intéressant qui mobilise trop de personnes qui perçoivent des avantages directement et/ou indirectement...

Comment lutter contre les antennes ?

« Mobilisez-vous... chaque fois qu'il y a « mobilisation » contre les antennes, chaque fois que la population agit » ... « on constate une sorte de prudence de la part des opérateurs... « les opérateurs sont sensibles à leur image » précise aussi **M. Cendrier**

Mais

Ces opérateurs *« agissent de façon clandestine... montent leurs antennes lors des vacances et même parfois en pleine nuit »*. Ils cachent aussi leurs antennes dans de fausses cheminées... et autres *« arbres »* bidons...

« Ne vous laissez pas faire » disent Messieurs **CENDRIER** et **LAUNAY**.

Réglementation, quelques pistes :

Le document « 1815 » du Conseil de l'Europe évoque du problème des émissions « GSM » : « émissions toxiques ». « Il y a eu une demande de réglementation et de limitation en 2011... il n'y a eu aucune suite. Le Conseil de l'Europe n'a qu'un avis consultatif »... regrette Marc CENDRIER.

Ces recommandations ont été transmises aux gouvernements... (dont en France).

On se doute de ce que font les gouvernements de ce genre de « recommandations » : souvenez-vous de l'affaire (qui tue encore) de « l'amiante »...

Les premiers « GSM » émettaient sur des fréquences entre 900 et 1800 Mhz.

La 3G est au dessus des 1800 Mhz (pour « monter » à partir du 25 mai 2016 à 2690 Mhz).

« La 3G est 2 fois plus puissante (et nocive) que les premiers GSM... la 4G est, elle, 2 fois plus puissante que la 3G » ; Et on annonce l'arrivée de « la 5G »...

«... ces ondes attaquent le sang, le cerveau, la mélatonine, l'adn... » ; (j'en passe)

«... ces ondes favorisent les cancers de 3 types : cerveau, sang, système lymphatique... les médecins généralistes* ignorent trop souvent les conséquences des ondes GSM...»

«... ces ondes affectent les grossesses... » * À noter que dans la salle était présent le Docteur Thierry CHAUCHARD (généraliste du secteur), comme quoi tous les généralistes ne sont pas à mettre dans le même « paquet d'ondes GSM ».

Enfin, sachez, toujours d'après Marc CENDRIER, que *«... les assurances ne couvrent plus les problèmes (de santé) liés à la téléphonie mobile »*

Faire une action « de groupe » ? :

Il n'y a pas d'action de groupe possible dans le domaine médical... les opérateurs ont de beaux jours...

La nouvelle Loi « Abeille »... ? (voir la version du 20/02/2015 sur ce même site.)

Robin des Toits : www.robindestoits.org

Modulondes : <http://modulondes.over-blog.com/>

Maîtriz'Ondes : mail : maitrizondes@laposte.net

À l'issue de la réunion publique, l'association « Maîtriz'Ondes » a reçu plusieurs adhésions. Le montant de l'adhésion est fixé « à 5 €... *mais on peut donner plus* ». Vous pouvez encore vous inscrire. Un reçu et une carte de membre sont délivrés.

Précision :

Madame D CORNEJO tient à ajouter :

« En tout cas, ce que j'ai exprimé ce jour là, je vous le dis ici : mettre en valeur les droits des propriétaires, tels que la mise en garde contre la dépréciation de la valeur de l'immeuble ou le peu de redits financiers en échange de la pose d'antenne, ne concerne en rien les locataires et n'est donc pas un argument valable pour rassembler les uns et les autres. Par contre, que l'on soit propriétaire-résident (différent de propriétaire spéculateur immobilier) ou locataire, nous sommes tous concernés pour les dommages que les antennes causeront sur notre santé ».

À suivre, ne manquez pas de m'adresser vos arguments, avis, témoignages, reproches et autres...